

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize le 22 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MARTIN BENSANA, MELCHIOR, MONNEREAU, PAIN, ROCA Messieurs ANDREU, ARTIGUE, DAVID, ELISSALDE, GUSTAVE, OTAL, VALLARD.

Etait absent et représenté: M. RUBIO donne pouvoir à M. ELISSALDE.

Madame GENAILLE donne lecture du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2016, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur ANDREU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Compte administratif 2015 de la commune
- Compte administratif 2015 du service assainissement
- Rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les 2 Cèdres » 2^{ème} tranche
- Prise en charge des voies et réseaux divers de la résidence « Les Demeures d'Ariane »
- Approbation de la dénomination de deux impasses privées
- Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité
- Questions diverses

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Recettes de Fonctionnement	1 780 352,99 €
Dépenses de Fonctionnement	1 537 781,86 €
Excédent de Fonctionnement.....	242 571,13 €
Recettes d'Investissement	281 325,46 €
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<u>333 432,18 €</u>
Total des recettes	614 757,64 €
Dépenses d'Investissement	173 754,52 €
Excédent d'Investissement.....	441 003,12 €
<u>TOTAL des excédents.....</u>	683 574,25 €

Restes à réaliser

Dépenses	199 500,00 €
Recettes	18 100,00 €
<i>Besoin de financement =</i>	<i>181 400 €</i>

L'excédent réel de clôture s'élève à : **502 174,25 €**

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Recettes d'exploitation	441 847,24 €	
Dépenses d'Exploitation	144 707,56 €	
Excédent d'Exploitation		297 139,68 €
Recettes d'Investissement	2 091 973,22 €	
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<u>279 542,86 €</u>	
Total des recettes	2 371 516,08 €	
Dépenses d'Investissement	1 953 724,37 €	
Excédent d'Investissement.....		417 791,71 €
<u>TOTAL des excédents.....</u>	714 931,39 €	

Restes à réaliser

Dépenses	416 000 €
Recettes	0 €

Besoin de financement = 416 000 €

L'excédent réel de clôture s'élève à : **298 931,39 €**

Les Comptes Administratifs 2015 du Budget Principal de la Commune et du Service de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

3/ RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT « LES 2 CÈDRES » 2^{ÈME} TRANCHE

Monsieur DAVID rappelle que lors de sa dernière séance le conseil municipal a approuvé la 1^{ère} tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public de ce lotissement. La 2^{ème} tranche consiste au remplacement des 4 ensembles d'éclairage vétustes par 8 ensembles équipés chacun d'un mât de 7 mètres supportant une lanterne routière équipée d'une lampe de 39W LED et de la pose d'un ensemble équipé d'une lanterne à 45W LED pour éclairer le carrefour.

Le montant total des travaux s'élève à 53 625 €. La part communale sera au plus égale à 13 980 € et couverte par voie d'emprunt, le reste étant financé par le SDEHG.

Le Conseil Municipal autorise ces travaux à l'unanimité.

4/ PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RÉSEAUX DIVERS DE LA RÉSIDENCE « LES DEMEURES D'ARIANE »

Suite à la demande émise par les copropriétaires de reprise des voies et réseaux divers de la résidence des Demeures d'Ariane, la Mairie s'est assurée de la conformité de ces réseaux. Il manque encore le rapport de conformité de la voirie.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette reprise dès réception du dernier avis manquant.

5/ APPROBATION DE LA DENOMINATION DE DEUX IMPASSES PRIVEES

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la réalisation d'opérations d'urbanisation deux voies privées ont été créées et qu'il convient de les dénommer.

Le Conseil Municipal approuve les dénominations suivantes :

- « Impasse Marguerite Dauza » pour la voie privée qui dessert le lotissement de Mme Galy au lieu-dit LEUCATE.
- « Impasse Malingoust » pour la voie privée qui dessert deux habitations au lieu-dit Malingoust.

6/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Le SDEHG a décidé d'engager une procédure de modification de ses statuts en vue de l'exercice de nouvelles compétences telles que :

- Création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid
- Création, entretien et exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité

Compte tenu de cet élargissement de ses compétences en matière d'énergie, le SDEHG prend la dénomination de Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDEHG et ses nouvelles compétences.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- **Rejet de la demande d'autorisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée**
Mme GENAILLE explique que notre Ad'Ap a été rejeté au motif qu'aucune concertation n'a été menée avec les commerçants et les associations de personnes handicapées. Cette concertation était pourtant facultative.

De nombreuses communes de la Haute-Garonne ont vu leur Ad'Ap également refusé, dont celles de la CCCB.

Notre cabinet conseil se charge de ce dossier.

- **Demande de renouvellement de l'organisation actuelle de la semaine scolaire pour 3 ans**

M. GUSTAVE rappelle que la réforme des rythmes scolaires a été mise en place par la commune en septembre 2013. Aujourd'hui, il convient de se repositionner pour trois années supplémentaires.

Les conseils d'école de la maternelle et de l'élémentaire se sont prononcés pour le maintien des horaires actuels qui donnent toute satisfaction.

La Mairie fera donc la demande en ce sens à l'Inspection académique.

- **Recensement de la population 2016**

Mme CLAEYS présente les premiers résultats non officiels du recensement qui vient de se terminer. 1 060 foyers ont été recensés (dont 70% par internet). St Genies compterait 2407 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.